

DEPARTEMENT

Aveyron

SEANCE DU 02 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 2 juillet à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

**Nombre de  
conseillers**

- en exercice 11  
- présents 9  
- votants 11  
- absent excusé 2

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Gaëlle CHOQUER, M. Pascal GATTO, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. LAMARRE Laurent, M. Jean-Marie SINGLA, Mme Séverine VALENTIN, M. Aurélien VIALA.

Absents excusés : Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI), Mme Anne CROS (procuration à Séverine VALENTIN).

Séverine VALENTIN a été nommée secrétaire.

**Date de  
convocation :**  
25/06/2020

Madame le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du budget assainissement de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Date d'affichage :  
25/06/2020

**EXPLOITATION**

Chapitres	Libellé	Dépenses	Recettes
014	Atténuations de produits	610	
65	Autres charges de gestion courante	23	
023	Virement section investis.	5 896	
042	Op. d'ordre entre section	3 118	
70	Vente prod fab, prest serv		7 810
74	Subventions d'exploitation		0
002	Excédent 2019 reporté		1 837
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>9 647</b>	<b>9 647</b>

**Objet**

Adoption du  
Budget Primitif  
assainissement  
2020

**INVESTISSEMENT**

Chapitres	Libellé	Dépenses	Recettes
23	Immobilisations en cours	16 368	
001	Solde exécution investis. reporté		
021	Virement de la section Fonct.		5 896
040	Opérations d'ordre entre sections		3 118
106	Affectation result. fonct. 2018		7 354
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>16 368</b>	<b>16 368</b>

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif du budget assainissement pour l'année 2020, par chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Maire, Christiane CAILLIAU-DELEU

